

PROGRAMME COORDONNE DE PREVENTION DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

PRIORITÉ 1 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL, LES ACTIVITÉS COGNITIVES ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET DE SANTÉ	Prévention primaire	Prévention secondaire	Prévention tertiaire
Mesure 1 : Prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée.	X		
Mesure 2 : Maintien du lien social et conseils en prévention : développer l'expérimentation des paniers de services, offre diversifiée à domicile.	X		
Mesure 3 : La prévention des risques routiers.	X		
Mesure 4 : Le développement des services numériques et l'accompagnement pour faciliter la pratique numérique (vigilance que le numérique ne soit pas un « moteur » d'isolement).	X		
Mesure 5 : L'accès à la culture et aux loisirs.	X		
Mesure 6 : Prévenir les risques de dépression pour lutter contre ses effets sur l'autonomie.		X	
Mesure 7 : Contribuer à la réduction de la pauvreté et des précarités sociales : améliorer le niveau de vie en soutenant les systèmes d'économies solidaires (trocs de savoir, zone de gratuité, jardins partagés ...).	X		

PRIORITÉ 2 : GARANTIR LA SANTÉ DES SÉNIORS ET DE LEURS AIDANTS	Prévention primaire	Prévention secondaire	Prévention tertiaire
Mesure 8 : Promouvoir une alimentation favorable à la santé.	X		
Mesure 9 : Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.	X		
Mesure 10 : Développer des actions en faveur de la santé des aidants.	X		
Mesure 11 : Lutter contre la sédentarité, conforter le maintien de la mobilité : équilibre, marche, prévention des chutes.		X	
Mesure 12 : Réduire la dénutrition chez les personnes âgées et améliorer sa prise en charge.			X

PRIORITÉ 3 : SOUTENIR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DES PARCOURS ET DE REPÉRAGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET DES FRAGILITÉS	Prévention primaire	Prévention secondaire	Prévention tertiaire
Mesure 13: Assurer aux personnes âgées une information, une orientation, un accès aux droits et un accompagnement rapide et pertinent vers les aides, les professionnels, les services et dispositifs adaptés à leur situation.	X		
Mesure 14 : Assurer le repérage et la prise en charge des facteurs de risque de la perte d'autonomie et des fragilités en lien avec les observatoires des situations de fragilité.	X		
Mesure 15 : Améliorer le parcours de santé des personnes âgées en perte d'autonomie.			X
Mesure 16 : Mobiliser les structures hospitalières autour du risque de perte d'autonomie des personnes âgées pendant une hospitalisation et autour de l'accompagnement de leur retour à domicile après hospitalisation.			X

PRIORITÉ 4 : FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE EN LOGEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF ET ADAPTER L'ENVIRONNEMENT AUX CONSEQUENCES DU VIEILLISSEMENT	Prévention primaire	Prévention secondaire	Prévention tertiaire
Mesure 17 : Améliorer et coordonner les pratiques en matière d'octroi des aides techniques, de diagnostic habitat et d'adaptation du logement.	X		
Mesure 18 : Promouvoir des modes d'habitat innovant et les « résidences autonomie », favoriser la préservation de l'autonomie des occupants et adapter leur environnement.	X		
Mesure 19 : Intégrer les enjeux du vieillissement dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLH...).	X		
Mesure 20 : Garantir la mobilité et l'accessibilité dans les territoires.			

PRIORITÉ 5 : DÉVELOPPER LA FORMATION ET LA RECHERCHE	Prévention primaire	Prévention secondaire	Prévention tertiaire
Mesure 21 : Améliorer et renforcer les compétences de l'ensemble des professionnels au contact des personnes âgées en assurant une meilleure lisibilité des dispositifs , pour prendre en compte l'approche préventive dans le maintien, la réhabilitation ou la préservation de l'autonomie des personnes.			
Mesure 22 : Renouveler les pratiques professionnelles et intégrer les enjeux nouveaux de la prévention de la perte d'autonomie dans leur culture professionnelle.			
Mesure 23 : Développer la recherche sur les facteurs de risque fragilité de risque fragilité et dépendance en vue de construire les actions et les organisations optimales pour leur prise en charge et donner un nouvel élan à la recherche sur la perte d'autonomie et les démences.			
Mesure 24 : Améliorer la diffusion et la communication des travaux de recherche menés sur la personne âgée ou des expériences locales et faciliter la collaboration entre chercheurs-professionnels-usagers (croisement des savoirs et des besoins).			